

2026-121



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 8 juillet 2026 – Délibération n°121

Convocation envoyée,
affichée le : 02/07/2026

Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS APPELES A SIEGER A LA CLECT

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 24
Pouvoirs : 5
Votants : 29
Absents : 0

L'an deux mil vingt-six le huit juillet à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Fabrice FRAYSSINET

Secrétaire de séance : Monsieur Yves DOULS

Résultats :

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Florence RAYNAL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Méline COUSI - Damien LAURAIN - Françoise PRADEL - François -Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT - Amandine SAINT-ANTONIN - Bruno PEYRAT - Paul BERGONNIER - Régine ROZIERE.

**Liste des délibérations
affichée le : 10/07/2026**

Absents : Vanessa TONNEAU (a donné pouvoir Jean Bastien MAJOREL) - Geoffroy MULLER (a donné pouvoir à Yves DOULS) - René-Paul AVIGNON (a donné pouvoir à Fabrice FRAYSSINET) - Cindy PÈRE-BEDEL (a donné pouvoir à Florian CREYSSELS) - Candice AZDAD (a donné pouvoir à Paul BERGONNIER).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le maire expose à l'assemblée que suite aux élections municipales de 2026, il convient de procéder à la désignation des représentants du conseil municipal à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes des Causses à l'Aubrac.

La commission locale d'évaluation des charges transférées intervient dans les établissements publics de coopération intercommunale ayant adopté le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU). Sa mission est d'évaluer le coût des charges supportées par les communes lorsqu'une compétence est transférée à la communauté de communes, ou inversement en cas de restitution de compétence. Ses travaux permettent de déterminer le montant des attributions de compensation versées aux communes, afin d'assurer une neutralité financière des transferts de compétences entre les communes membres et l'intercommunalité.

Dans ce cadre, la commune de Sévérac d'Aveyron doit désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants.

2026-121

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire des Causses à l'Aubrac du 1^{er} juillet 2026 instituant la commission locale d'évaluation des charges transférées et fixant le nombre de membres par commune.

DECIDENT

ARTICLE 1 : DE DESIGNER Monsieur Fabrice FRAYSSINET et Madame Béatrice GIRAL VIALA membres titulaires et Monsieur Damien LAURAIN et Monsieur Laurent ROBERT membres suppléants de la CLECT ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Fabrice FRAYSSINET



Le secrétaire de séance
Yves DOULS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture